Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: 23 (1986)

Heft: 842

Rubrik: Le carnet de Jeanlouis Cornuz

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

de facteurs extérieurs comme l'ensoleillement, les précipitations et les apports atmosphériques de graines, spores et autres aérosols.

L'atmosphère, dont chaque m² de sol est en même temps client et fournisseur joue manifestement un rôle de courroie de transmission entre les écosystèmes. Dans cette optique, il est important que le sol reste vivant.

La loi du sol

La valeur d'un sol est évidemment d'autant plus grande qu'il n'est pas construit ni constructible. Il en découle qu'il n'y a pas de plan de zones qui tienne. Les plans de zones ne sont que des règlements d'exploitation et n'accordent aucune valeur propre à la vie qui peut se développer sur et dans un sol. Ils ne peuvent pas empêcher le massacre du sol.

En Suisse (et ailleurs), le sol a déjà été considérablement malmené. La situation est assez semblable à celle de nos forêts au début du siècle. A l'époque, on s'est rendu compte que le déboisement devait prendre fin sous peine de voir se multiplier les inondations, glissements de terrain et érosions. La loi de 1902 stipule que toute forêt abattue doit être remplacée par une forêt de même surface ailleurs, mais si possible pas trop loin.

Par analogie, Pierre Lehmann propose une loi du sol qui se baserait sur les mêmes principes : toute parcelle du sol détournée de sa vocation productive devrait être compensée par la restitution d'une surface égale à l'état naturel. Cette loi devrait avoir une force dérogatoire aux actuels plans de zones. Les frais de restitution seraient à la charge des constructeurs. L'adoption de ce texte supposerait à terme la suppression de la propriété privée du sol. Communiquée à la Municipalité de Montreux, au président du GPE local et à la Commission cantonale de recours en matière de police des constructions, on se doute que cette proposition ne soulève pas l'enthousiasme des milieux politiques et économiques.

Il est clair qu'une société qui se fixerait de tels buts ne pourrait être que très différente de la nôtre. Une société d'"Etre" et non d'"Avoir", pour reprendre les termes d'Erich Fromm. Le fait que nous en soyons encore loin ne doit pourtant pas nous décourager ni nous faire oublier que l'alternative est la "course à la mort" que la société actuelle nous propose.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Noir ou blanc, à qui se fier ?

Lisez-vous *l'Atout*, "Association pour une libre information", rédactrice responsable : Geneviève Aubry ? Moi, j'aime bien.

Voyez-vous, *Domaine Public*, je suis d'accord - neuf fois sur dix. Mais une fois sur dix - un peu moins, peut-être - je ne suis pas d'accord. Il me semble qu'il se trompe.

Tandis que *l'Atout*, jamais d'ennui. Je lis : *blanc* - je conclus : *noir*, sans risque d'erreur. Ca me donne une merveilleuse sécurité.

Naturellement, il y a tout de même parfois de petits problèmes. Par exemple, j'ai sous les yeux un article paru voici quelque temps, intitulé : l'Après Tchernobyl :

"L'URSS n'est pas la Suisse!" est-il écrit (ça, je m'en doutais). "Entre le monde libre et les pays de l'Est, il y a deux philosophies différentes. Dans le premier, la responsabilité repose sur l'individu alors que dans les pays communistes, la masse absorbe la responsabilité personnelle. On comprend mieux la vétusté des centrales nucléaires soviétiques qui n'ont qu'un minimum de protection. En comparaison, Leibstadt est construit pour supporter le choc d'un Boeing percutant de plein fouet le dôme protecteur."

Je disais : quelques petits problèmes ...

En effet, si nous songeons à Bâle, trois hypothèses se présentent à l'esprit :

l. Madame Aubry, dont je ne crains pas de dire qu'elle est non seulement lucide, mais extra-lucide, a raison; à Bâle, la responsabilité repose sur l'individu - id est: toutes les mesures de protection avaient été prises donc il n'y a pas eu de catastrophe. Les Allemands nous cherchent des querelles d'Allemands et les Français chinoisent. Pour vous en rendre compte, suffit d'appliquer la méthode Paschoud: les témoignages sur ce qui s'est passé à Bâle sont contradictoires, donc il ne s'est rien passé.

2. Madame Aubry ne sait pas ce qu'elle dit et elle écrit n'importe

quoi. Il ne reste plus qu'à nous féliciter que les anges gardiens de nos amis bernois aient su les préserver d'une Conseillère d'Etat nettement "néanderthalienne" (je renonce à "magdalénienne", un collègue que les m'ayant fait observer Magdaléniens avaient une civilisation admirable, comportant notamment les peintures rupestres de Lascaux)! 3. Madame Aubry a raison, et cependant la catastrophe a eu lieu. Dès lors, une seule conclusion : à Bâle, "la masse (a absorbé) la responsabilité personnelle" - en d'autres termes, les bolchéviks ont pris le pouvoir chez Sandoz, et qui sait, chez Ciba-Geigy? chez Hoffmann-Laroche?

... Comme disait ma grand-mère : il ne faut pas laisser les enfants jouer avec des allumettes ! Et dire que la pauvre vieille ignorait tout de l'énergie nucléaire et des produits toxiques !

Et cependant, je me demande parfois si je ne vais pas rejoindre mes Néanderthaliennes, et "Max et Moritz" et tutti quanti : L'Olympiade des échecs aura lieu cette année en Arabie ... Par conséquent, l'équipe d'Israël ne sera pas admise ... Que pensez-vous qu'il arrivera ? que l'équipe suisse - on a le plus souvent, dans les milieux échiquéens de notre pays, des opinions solides; on publiera un article (mauvais) d'Arrabal dénonçant l'emprise des Soviets sur la Fédération des échecs, etc - que l'équipe suisse, donc, va se retirer? Mais non! Mais pas le moins du monde! On participera. Sans Kortschnoï, il est vrai, qui demi-juif d'origine russe a refusé. Mais on participera! Je me demande parfois aussi si le grand problème politique auquel est confronté notre pays (et peut-être tous les pays); notre temps (et peut-être tous les temps), n'est pas le manque où nous sommes d'une lotion capillaire efficace - à appliquer là où je pense ...

JC